

**Comité du 14^e arrondissement de la Fédération
Nationale des Anciens Combattants en Algérie,
Maroc et Tunisie**

**2022 DAC 362
SIMPA 41821 ; 2022_03645
SIRET 50410001700012**

**1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE
L'ASSOCIATION**

- **Nom** : Comité du 14^e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
- **Adresse** : 2, place Ferdinand Brunot 75014 Paris

- **Président**: Rémy LE COZ
- **Secrétaire** : Marie-France DELANGLE
- **Trésorier** : Serge BAFFET

Objet : Cette association a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens combattants ; agir pour de justes conditions d'attribution de la carte du combattant et des droits qui en découlent ; assurer la sauvegarde des droits matériels et moraux des anciens combattants ; travailler en faveur de la paix ; maintenir des liens d'amitié et de solidarité entre ses adhérents ; œuvrer pour toute initiative sociale qui pourrait lui être confiée.

- **Date de dépôt des statuts** : 1963 ; modification du siège social et du titre 1983 ; modification des statuts en 2002.

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville : non

**2. PRESENTATION FINANCIERE DE
L'ASSOCIATION**

Analyse de la situation financière de l'association

En euros	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Total des produits	6 406 €	7 304 €	9 325 €
Total des charges	5 320 €	7 609 €	9 935 €
Résultat	1 086 €	-305 €	-610 €

Trésorerie	8 713 €	6 682 €	6 589 €
Trésorerie en jours	598	320	242

Analyse de la demande de subvention

Coût de l'action à subventionner : 6 898 €
Montant de la subvention sollicitée : 900 €
Montant de la subvention proposée : 900 €
Compte d'emploi : provision Mémoire

Le budget prévisionnel 2022 :

Recettes

Subvention Ville de Paris	900 €
Mécénat, parrainage	1 000 €
Ventes de produits	250 €
Cotisations	4 500 €
Ristourne caisse	100 €
Apport association	148 €
Total	6 898 €

Dépenses

Achats	920 €
Assurances, abonnements	240 €
Journal, réceptions, timbres, banque	2 120 €
Autres charges	3 618 €
Total	6 898 €

Subventions antérieures .:

2019 : 900 €
2020 : 900 €
2021 : 900 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).

